

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.799
25 juin 1998

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME
SÉANCE PLENIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 25 juin 1998, à 10 h 15

Président : M. Maimeskul (Ukraine)

Le PRÉSIDENT : Je déclare ouverte la 799^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme vous le savez, le représentant de l'Afrique du Sud, l'ambassadeur Selebi, quittera incessamment son poste à Genève, ayant été nommé directeur général du ministère des affaires étrangères à Prétoria. Pendant les trois années qu'il a passées à Genève, nous avons pu apprécier ses talents de fin diplomate, son dynamisme et l'autorité avec laquelle il a défendu les positions de son gouvernement. Au nom de la Conférence et en mon nom propre, je prie sa délégation de bien vouloir lui transmettre, ainsi qu'à sa famille, nos meilleurs vœux de bonheur personnel et de succès dans ses nouvelles fonctions.

J'ai sur ma liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Brésil, du Canada, de l'Egypte et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que le Coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel, l'ambassadeur Campbell de l'Australie, le Coordonnateur spécial sur la transparence dans le domaine des armements, M. Grecu, de la Roumanie, et le Coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence, l'ambassadeur Hofer, de la Suisse. Avant de donner la parole au premier orateur, j'aimerais faire quelques remarques liminaires.

Alors que j'accède, aujourd'hui, à la présidence de la Conférence du désarmement en ma qualité de représentant de l'Ukraine, je tiens d'emblée à rendre hommage à cette instance de négociation multilatérale unique, qui a tant concouru à la cause du désarmement et au renforcement de la sécurité internationale, surtout au cours de ces dernières années.

Ceux qui m'ont précédé dans ces fonctions, l'ambassadeur de la Suède, M. Norberg, celui de la Suisse, M. Hofer, le représentant de la République arabe syrienne, M. Al-Hussami, et l'ambassadeur de la Turquie, M. Sungar, ont mérité notre reconnaissance et nos remerciements, car ils n'ont pas ménagé leurs efforts afin de donner à la Conférence les moyens de mener des travaux de fond cette année, en application de la décision publiée sous la cote CD/1501. J'estime aussi être redevable au Secrétaire général de la Conférence, M. Petrovsky, au Secrétaire général adjoint, M. Bensmail, ainsi qu'au secrétariat, de l'appui précieux qu'ils apportent au Président et des encouragements inestimables qu'ils lui donnent.

Dès son accession à l'indépendance, l'Ukraine s'est impliquée profondément dans les questions relatives à la limitation des armements et au désarmement - preuve en est, entre autres, son adhésion au Traité START-I et au TNP, qui a abouti à l'élimination complète de l'arsenal nucléaire d'un pays qui se situait au troisième rang des puissances nucléaires du monde. Forte de ses acquis bien connus en matière de désarmement nucléaire aussi bien que classique, l'Ukraine est devenue il y a deux ans membre à part entière de la Conférence du désarmement. Le fait d'être membre de la Conférence signifie pour nous qu'il faut maintenir l'autorité et la raison d'être de cette instance de désarmement multilatérale unique. Chaque membre de la Conférence doit veiller à ce que cette dernière remplisse ses fonctions et réponde à l'aspiration des peuples à la paix et à un monde plus sûr. En ma qualité de président de cette instance, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que les positions des différentes délégations soient prises en considération dans l'application de la décision publiée sous la cote CD/1501. Mon prédécesseur immédiat, l'ambassadeur de la

(Le Président)

Turquie, M. Sungar, a organisé avec tout son savoir-faire et mené à terme la première série de consultations sur le point 1 de l'ordre du jour. Il paraît évident que la Conférence doit faire fond sur les résultats enregistrés pendant le mandat de M. Sungar et chercher le moyen de progresser encore.

A ce stade, j'apprécierais toute proposition novatrice qui nous indiquerait comment aborder d'une manière équilibrée, à la satisfaction de tous et compte tenu des préoccupations de chacun, le point 1 de notre ordre du jour. Compte tenu de la situation internationale actuelle, je suis personnellement convaincu que la Conférence ne peut se permettre de terminer la présente session sans prendre de mesures concrètes au titre du point 1 de l'ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Les activités menées par le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, seul organe subsidiaire doté d'un mandat de négociation, sous la présidence de l'ambassadeur de Icaza du Mexique, sont source d'espoir et d'inspiration pour le Président. Je me réjouis aussi à l'idée d'une collaboration étroite et fructueuse avec les coordonnateurs spéciaux, l'ambassadeur John Campbell, de l'Australie, l'ambassadeur Palihakkara, de Sri Lanka, le ministre Grecu, de la Roumanie, l'ambassadeur Illanes, du Chili, l'ambassadeur Naray, de la Hongrie, et l'ambassadeur Hofer, de la Suisse, qui s'acquittent actuellement de leurs mandats respectifs. Je reste convaincu que les efforts faits actuellement en ce qui concerne les mines terrestres antipersonnel, la transparence dans le domaine des armements et l'espace aboutiront rapidement à l'établissement au sein de la Conférence de mécanismes appropriés dotés de mandats de négociation.

Je sais quel rôle et quelles responsabilités incombent au Président. En cette qualité, je suis censé tenir compte des avis de toutes les délégations, m'en inspirer et maintenir l'équilibre entre les divers points de l'ordre du jour de manière à ce que l'absence de progrès sur une question particulière ne conduise pas dans une impasse les travaux menés sur une autre question. D'autre part, chaque président de la Conférence accède bien évidemment à ce poste avec une volonté, un désir et un espoir renouvelés de faire avancer les travaux de la Conférence. Pour accomplir cette tâche avec succès, je compte sur l'appui et le concours de toutes les délégations. Je voudrais rappeler ce qu'a dit l'ambassadeur Norberg : le Président n'est pas un magicien, mais a pour fonction de faciliter les travaux de la Conférence. Ceci étant dit, j'appelle les délégations à faire preuve du maximum de souplesse pour que la Conférence puisse progresser vers de nouvelles réalisations en matière de désarmement et de maîtrise des armements à l'échelle mondiale.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, l'ambassadeur Lafer.

M. LAFER (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Vos compétences et votre tact, associés à l'expérience unique de l'Ukraine en matière de désarmement nucléaire, expérience que vous avez longuement évoquée dans votre déclaration d'ouverture, sont des

(M. Lafer, Brésil)

atouts importants pour la Conférence en ces temps difficiles. Soyez assuré de la coopération et de l'appui sans réserves de la délégation brésilienne dans vos efforts. J'associe également la délégation brésilienne aux paroles chaleureuses que vous avez, au nom de la Conférence, adressées à l'ambassadeur Selebi, qui s'apprête à nous quitter pour exercer de nouvelles responsabilités dans son pays.

J'adresse également toute ma reconnaissance et mes sincères remerciements à votre prédécesseur, l'ambassadeur Murat Sungar, de la Turquie, qui s'est acquitté de ses responsabilités en faisant preuve à la fois d'impartialité et de détermination. Ce fut pour moi une expérience enrichissante que de le côtoyer en tant que Coordonnateur du Groupe des 21 durant sa présidence. Sous sa présidence, la Conférence a commencé à mettre en oeuvre le programme de travail énoncé dans le document CD/1501, ce qui constitue son premier travail de fond depuis 1996. Il est à espérer que les diverses consultations tenues par le Président du Comité spécial sur la question des garanties négatives de sécurité et les coordonnateurs spéciaux sur l'espace, les mines antipersonnel et la transparence dans le domaine des armements offriront une base aux négociations proprement dites qui devraient commencer prochainement. Des discussions sur l'ordre du jour, l'élargissement de la composition et l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence devraient également faciliter l'adoption d'une approche commune plus actuelle de ces questions urgentes.

L'importance des domaines que je viens de citer ne fait aucun doute et on ne peut que se féliciter de la moindre évolution positive dans la façon dont ils sont traités par la Conférence. Toutefois, il va sans dire que le point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", conserve le plus haut rang de priorité pour la communauté internationale et pour l'immense majorité des membres de la Conférence, en particulier pour le Brésil. Les consultations présidentielles prévues dans le document CD/1500 doivent donc se poursuivre sans relâche.

A cet égard, nous avons pris acte des conclusions préliminaires dont l'ambassadeur Sungar nous a fait part à notre dernière séance plénière, le 18 juin dernier. Certes, l'ambassadeur ne s'est pas senti en mesure de faire de recommandations à ce stade, mais il est évident que la situation qualitativement nouvelle créée par des événements extérieurs à la Conférence montre à quel point il est urgent de faire aboutir les consultations présidentielles. C'est ce que l'ambassadeur Sungar a souligné lorsqu'il a affirmé à propos de cette question que "la Conférence doit parvenir sans délai à un consensus sur un ou plusieurs mécanismes qui lui permettront de la traiter sous tous ces aspects", et qu'il s'est déclaré fermement convaincu que "les événements récents ont clairement montré qu'il faut relancer l'action en faveur du désarmement nucléaire en accélérant son rythme et en élargissant sa portée afin de faire face à la nouvelle situation d'urgence". Nous souscrivons à ces affirmations et espérons que la Conférence sera, à la troisième partie de sa session de 1998, en mesure de prendre des dispositions au titre du point 1 de son ordre du jour, conformément aux attentes exprimées dans le rapport.

Les propositions dans ce sens ne manquent pas. Pour ma part, alors que j'étais encore Coordonnateur du Groupe des 21, j'ai rappelé, lors de la séance plénière du 11 juin dernier, toutes les propositions présentées au cours des deux dernières années par les membres de mon groupe et publiées dans des

(M. Lafer, Brésil)

documents spécifiques de la Conférence. La diversité des points de vue concernant le champ d'action et le mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, diversité dont témoignent ces propositions, montre combien la plupart des membres de notre groupe se sont attachés à prendre en considération les difficultés multiples qui semblaient se poser. Malheureusement, pas plus tard qu'à la première partie de la session de 1998, des occasions intéressantes ont été gâchées parce que certains ont continué à faire obstacle aux efforts faits pour progresser. Mais nous savons bien que, comme toutes les questions politiques, celle-ci est tributaire de l'évolution des perceptions et des opinions. Quand bien même il y aurait eu des raisons solides pour justifier une opposition aussi obtuse, le moins qu'on puisse attendre à présent est un réexamen complet de la situation à la lumière des récents événements internationaux, qui sont d'une importance capitale. Si j'étais en train de donner mon séminaire à l'Université de São Paulo, je dirais que cette situation illustre ce que les phénoménologues allemands appelaient "une audace intentionnelle de la conscience", et c'est ce que j'ai tenté de rendre en employant le mot "obtuse".

Les essais nucléaires effectués en mai dernier par l'Inde et le Pakistan ouvrent une crise internationale majeure de l'après-guerre froide. Ils créent une situation qui remet sérieusement en question le régime international de non-prolifération nucléaire.

Bien des années après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, plusieurs pays refusaient encore d'y adhérer parce que cela les aurait obligés à renoncer à certaines options. Si des voix se sont élevées pour condamner, en particulier, le fait que le TNP reconnaisse l'existence de deux catégories d'Etats, le régime établi par ce traité n'a jamais été bafoué, du moins ouvertement, par des actions concrètes remettant en cause ses principes fondamentaux.

L'après-guerre froide a été marqué par une acceptation de plus en plus répandue du régime mis en place par le TNP, mais pas de son caractère fondamentalement asymétrique. Dans diverses régions du monde, pour des raisons différentes, les pays récalcitrants, parmi lesquels figuraient deux Etats dotés d'armes nucléaires, ont décidé d'adhérer au régime ou, du moins, de se conformer à ses règles en matière de non-prolifération. Associée à la décision prise en 1995 de proroger le Traité pour une durée indéfinie, cette tendance a donné à beaucoup le sentiment que, malgré ses lacunes, le TNP était devenu le modèle mondialement accepté en matière de non-prolifération.

Mais cette harmonisation générale a, semble-t-il, conduit certains pays à oublier, ou ignorer délibérément, certains faits troublants. Ainsi, en dépit de cette tendance et des exhortations répétées lancées par beaucoup, trois pays dotés d'une capacité d'armement nucléaire ont choisi de rester en dehors du régime, qu'ils jugeaient de toute évidence incompatible avec leurs besoins et leurs conceptions en matière de sécurité. De même, les mesures concrètes de désarmement nucléaire prises par les Etats dotés d'armes nucléaires, mesures qui constituent une obligation et un objectif déclaré du TNP lui-même, sont loin d'avoir répondu aux attentes. Ceci est devenu de plus en plus manifeste quand, la guerre froide touchant à sa fin, les Etats dotés d'armes nucléaires hésitaient cependant encore à s'engager véritablement à éliminer leurs arsenaux nucléaires.

(M. Lafer, Brésil)

En remettant en question le régime établi par le TNP, les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan mettent en lumière, peut-être comme jamais auparavant, les contradictions et les limites de ce traité, au point de faire naître des doutes quant à son efficacité future. Ces essais ont par ailleurs des répercussions sur des concepts tels que celui de zones exemptes d'armes nucléaires et les garanties négatives de sécurité qui vont de pair avec elles. Ils ont pour autre conséquence de conférer une dimension plus internationale à un conflit essentiellement régional et d'élever le niveau des enjeux pour le règlement de ce conflit. Qui plus est, en requérant un réexamen des calculs de nombreux pays sur le plan des stratégies et de la sécurité, ces essais pourraient accroître les risques d'une nouvelle prolifération, particulièrement dans les régions déjà en proie à des tensions et à des ambiguïtés. C'est pourquoi la situation actuelle correspond à une crise internationale grave exigeant une réponse qui ne sera efficace que si elle est ferme, réfléchie et menée sur plusieurs fronts à la fois. Parallèlement aux risques nouveaux qu'elle fait naître, cette situation pourrait offrir à la communauté internationale une occasion à saisir sans précédent.

Les essais nucléaires quels qu'ils soient sont inquiétants et déplorables, et les essais effectués par l'Inde et le Pakistan n'échappent pas à cette règle. Au lendemain de ces essais, le Gouvernement brésilien a à plusieurs reprises clairement exprimé sa profonde consternation et sa préoccupation devant leurs conséquences sur le régime de non-prolifération nucléaire et demandé instamment à l'Inde et au Pakistan d'adhérer au TICE et de faire preuve de retenue compte tenu du risque de course aux armements nucléaires dans la région.

Dans un monde qui lutte pour se débarrasser de l'héritage nucléaire de la guerre froide, le sentiment est que les essais nucléaires sont de mauvais augure. Toute la communauté internationale s'inquiète à juste titre des conséquences que de tels actes pourraient avoir sur les efforts internationaux faits en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, ainsi que sur la stabilité d'une région marquée par un climat conflictuel profondément enraciné. La réaction claire et unanime du Conseil de sécurité, exprimée dans la résolution 1172, traduit la prise de conscience générale des dangers que la prolifération nucléaire fait peser sur la sécurité mondiale et régionale et donne des orientations à suivre dans un certain nombre de domaines. Si on attend beaucoup de l'Inde et du Pakistan, les autres pays concernés et la communauté internationale dans son ensemble ont également un rôle à jouer.

A cet égard, on ne peut que se féliciter d'événements récents tels que l'annonce par l'Inde et le Pakistan de moratoires sur les essais nucléaires, ou les signes encourageants montrant une volonté de part et d'autre de renouer le dialogue sur les questions importantes. Mais dans les circonstances présentes, les deux pays doivent faire davantage pour contribuer à désamorcer les tensions mondiales et régionales provoquées par leurs essais. Ils devraient immédiatement adhérer sans conditions au TICE. Ils devraient aussi prendre des mesures visant à mettre fin aux programmes de mise au point d'armes nucléaires; s'abstenir d'appliquer à des fins d'armement, notamment par la production de missiles balistiques, leurs capacités nucléaires récemment démontrées; mettre un terme à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires; et prendre des engagements pour empêcher les exportations d'équipement, de matières et de technologies susceptibles de contribuer à la prolifération nucléaire.

(M. Lafer, Brésil)

Bien entendu, le Brésil est conscient des difficultés qui vont se poser. Nous sommes néanmoins déterminés à faire de notre mieux, dans un esprit constructif et équilibré, pour aider à les surmonter. C'est dans cet esprit que le Ministre brésilien des relations extérieures, Luiz Felipe Lampreia, a accepté, en même temps que ses homologues de l'Argentine, de la Chine, des Philippines, de l'Afrique du Sud et de l'Ukraine, de participer à Londres, le 12 juin dernier, à une réunion des ministres des affaires étrangères des pays du G-8 au cours de laquelle ont eu lieu des échanges de vues sur d'éventuelles activités de coordination et de suivi.

Dans ce contexte, l'expérience des pays qui ont su trouver des moyens pratiques pour se débarrasser définitivement des armes nucléaires ou renoncer à en posséder peut être utile. L'Argentine et le Brésil sont prêts à communiquer des données d'expérience sur leur processus bilatéral d'instauration de la confiance et de coopération dans le domaine nucléaire, et ainsi qu'ils l'ont déjà fait savoir au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA dans une déclaration commune datée du 9 juin dernier. Certes, cette expérience ne peut être automatiquement reproduite dans d'autres pays du fait des spécificités historiques de chacun et des incidences diverses que la fin de la guerre froide a eues dans chaque région, mais elle constitue un précédent concret qui, souhaitons-le, peut inspirer une solution susceptible de désamorcer la tension actuelle.

Pour nous, il ne peut évidemment y avoir de promotion efficace de la non-prolifération nucléaire sans promotion du désarmement nucléaire. A cet égard, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent incontestablement prendre des mesures pour concrétiser la détermination avec laquelle ils ont récemment déclaré leur intention de respecter leurs engagements au titre de l'article VI du TNP. Il est temps que ces Etats fassent concorder leurs actes à leurs paroles.

Un certain nombre de propositions concrètes dans ce sens figurent dans la déclaration commune des ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Egypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède, datée du 9 juin, et dont l'ambassadeur Lars Norberg, de la Suède, a donné lecture devant la Conférence à sa séance plénière du 11 juin. Cette déclaration prend pleinement en compte les derniers événements et concerne non seulement les Etats dotés d'armes nucléaires, mais aussi les Etats ayant une capacité d'armement nucléaire. Bien entendu, la mesure la plus importante en la matière serait de s'engager clairement à éliminer rapidement, définitivement et totalement les armes nucléaires, et cette mesure ne devrait susciter aucune réticence. Il ne devrait pas non plus y avoir d'hésitations en ce qui concerne les autres mesures concrètes proposées, telles que la mise hors d'état d'alerte et la neutralisation des armes nucléaires, qui augmenteraient considérablement le temps de lancement et réduiraient sensiblement les risques d'utilisation de ces armes, que ce soit par inadvertance ou dans d'autres circonstances. Les armes nucléaires non stratégiques devraient également être retirées des sites où elles sont déployées. Des mesures de cette nature, alliées à des avancées sur des accords ayant force obligatoire concernant le non-recours en premier à l'arme nucléaire et les garanties négatives de sécurité au bénéfice des Etats non dotés de telles armes - outre qu'elles rassureraient la communauté internationale - renforceraient le régime de non-prolifération en témoignant de réels progrès sur la voie d'un désarmement nucléaire complet.

(M. Lafer, Brésil)

Ces propositions ne visent pas à minimiser les importantes réductions des arsenaux nucléaires en cours dans le cadre du processus START; bien au contraire, ces réductions sont dûment reconnues et encouragées dans la déclaration. Mais les difficultés et les limites de START sont trop évidentes pour être ignorées. Le fait que la Douma russe n'ait toujours pas ratifié le Traité START-II rappelle constamment que ce processus est soumis à des contraintes et des susceptibilités politiques, particulièrement dans le contexte de l'expansion d'une OTAN dotée d'une capacité nucléaire. Si le processus START-III, tant vanté, promet de ramener à 2 000 à 2 500 le nombre d'ogives nucléaires déployées d'ici 2008, les négociations n'ont toujours pas commencé et les niveaux d'accumulation absurdes de la guerre froide ne doivent pas nous amener à croire que ces chiffres sont bas. De plus, les pays dotés d'arsenaux moins importants devraient être associés au processus et opérer des réductions correspondantes.

Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de faire figurer clairement la réduction numérique des armes nucléaires dans un programme qui doit conduire par étapes à leur élimination totale; ces réductions devront s'accompagner d'une diminution correspondante de l'importance attachée à ces armes dans les doctrines militaires. Le fait de maintenir des dispositifs "de lancement en cas d'alerte", ou de développer des formules nouvelles comme l'ambiguïté délibérée quant à l'emploi d'armes nucléaires au cas où serait perçue une menace non nucléaire, ou encore d'invoquer la lutte anti-terroriste pour justifier l'existence d'une dissuasion nucléaire, ne peut que contribuer à entretenir le besoin de disposer d'armes nucléaires.

La situation internationale actuelle, qui a mis en évidence la fragilité du modèle de non-prolifération, permet d'agir de différentes façons et sur de nombreux fronts. La Conférence du désarmement n'a pas encore fait connaître sa réaction. Compte tenu de la nature même de cet organe, son action devrait commencer par la création immédiate d'un comité spécial au titre du point 1 de son ordre du jour; dans un tel cadre, les questions de désarmement nucléaire et les questions connexes telles que l'élaboration d'une convention interdisant la production de matières fissiles en vue de fabriquer des armes nucléaires pourraient être traitées et négociées efficacement. Le simple fait de permettre à la Conférence d'assumer ses responsabilités légitimes constituerait déjà un grand pas en avant qu'il serait grand temps de faire, comme le montre on ne peut plus clairement la situation critique dans laquelle nous nous trouvons en ce moment. C'est ce que tout le monde attend de la part de tous les Etats qui possèdent des armes nucléaires ou qui ont la capacité d'en posséder, en particulier de ceux où les armes nucléaires ont vu le jour ou se sont d'abord multipliées.

Cet appel ne constitue pas une nouveauté. Il a en effet retenti dans cette salle pendant des décennies. Mais il n'est pas inutile de le formuler une nouvelle fois à présent. Selon nous, les circonstances internationales actuelles justifient que cet appel soit considéré sous un jour entièrement nouveau. Saisissons cette occasion ou, comme disait le grand homme d'état britannique Benjamin Disraeli, prenons le risque de moraliser sur des ruines.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables adressées à mon pays et à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'ambassadeur Moher.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais : Monsieur le Président, tout d'abord et comme vous pouvez légitimement vous y attendre, j'aimerais vous féliciter d'être devenu notre Président et vous assurer du soutien et de la coopération du Canada. Permettez-moi également de saluer la contribution de votre prédécesseur, l'ambassadeur Sungar, de la Turquie, qui, je crois, a connu un vrai baptême du feu dans les eaux de la Conférence et s'en est admirablement bien sorti.

Le Canada tient à s'associer aux paroles de grande estime et de profond respect que vous avez adressées à l'ambassadeur Jacob Selebi, de l'Afrique du Sud. Par son travail, dans cette salle et ailleurs, l'ambassadeur Selebi a gagné le respect et l'admiration du Gouvernement canadien, et c'est avec un profond regret que nous le voyons quitter Genève.

Alors que la deuxième partie de la session de 1998 de la Conférence touche à sa fin, le Canada souhaite mettre l'accent sur quatre grandes difficultés. Ce faisant, nous pourrions être suffisamment brefs, sachant que nous avons déjà fait quatre déclarations en séance plénière.

Premièrement, le désarmement nucléaire. Dans sa déclaration du 22 janvier dernier, le Canada a exposé sa position concernant cette question essentielle, et a proposé des mesures adaptées à prendre dans le cadre de cette instance. Cette proposition a été résumée dans le document CD/1486, daté du 21 janvier. Nous confirmons nos positions, de même que notre proposition. Pour l'essentiel, nous considérons que le désarmement nucléaire relève en tout premier lieu de la responsabilité des cinq Etats dotés de ces armes, qui ont tous pris l'engagement, lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, de faire preuve de " la volonté ... d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer ...". Ainsi, le Canada a apporté son appui au processus START, demandé une ratification rapide du Traité START-II et l'ouverture de négociations sur START-III, et émis le souhait que le processus soit rapidement élargi aux trois autres Etats dotés d'armes nucléaires. De même, nous avons énergiquement soutenu les efforts faits ces dernières années pour élargir et renforcer le régime de non-prolifération fondé sur le TNP.

Mais où en sommes-nous, à présent, en cette fin du mois de juin 1998 ? Nul doute que nous sommes collectivement confrontés à un double défi de première importance : celui du désarmement nucléaire et celui de la non-prolifération nucléaire. Le processus START, pourtant riche de promesses, est au point mort et, malgré les six années écoulées, le traité START-II reste l'otage d'autres enjeux. L'interdiction des essais nucléaires, codifiée par le TICE au bout de plusieurs décennies d'efforts, a été violée. A la deuxième session du Comité préparatoire de la prochaine conférence d'examen du TNP, les participants n'ont pas réussi à s'entendre, remettant ainsi en question l'engagement de certains Etats vis-à-vis des décisions et de la résolution de 1995, auxquelles les Etats avaient pourtant souscrit dans leur immense majorité. Certains développent de nouvelles théories sur la dissuasion nucléaire ou aménagent les théories existantes. Les efforts visant à réduire les armes tactiques en toute transparence sont dans l'impasse. Enfin, certains avancent des arguments tendant à restaurer ou remodeler l'importance attachée à la possession des armes nucléaires dans le domaine politique et sur le plan de la sécurité.

(M. Moher, Canada)

Quelles devraient être les principales caractéristiques de notre réponse collective ? Il en existe plusieurs. Premièrement, nous devons tous résister fermement aux tentatives visant à redonner du crédit aux armes nucléaires dans le cadre d'une nouvelle "realpolitik nucléaire"; deuxièmement, nous devons, par nos paroles et par nos actes, réaffirmer notre volonté de tout faire pour que le TNP reste le fondement de nos efforts, et nous opposer avec énergie à toute manoeuvre destinée à le remettre en question; troisièmement, nous devrions tous demander instamment aux Etats-Unis d'Amérique et à la Fédération de Russie de relancer dès maintenant le processus START et appeler les trois autres Etats dotés d'armes nucléaires à s'associer directement à la troisième phase de ce processus; enfin, quatrièmement, nous devons oeuvrer tous ensemble pour atténuer, puis inverser, l'actuelle tendance à la prolifération nucléaire.

Ces éléments de stratégie ne sont que la partie émergée de l'iceberg, mais ils sont, à notre avis, essentiels à l'aboutissement de nos efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Quel peut être le rôle de la Conférence du désarmement ? Nous restons persuadés que la Conférence peut et devrait contribuer à ces efforts de deux façons : d'une part, elle devrait créer un mécanisme permettant de mener des discussions de fond consacrées aux questions de désarmement nucléaire et, le cas échéant, d'identifier les questions qui pourraient faire l'objet de négociations multilatérales; d'autre part, elle devrait, sans plus tarder, ouvrir des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Les membres de la Conférence se souviendront certainement que, dans le document CD/1485, daté du 21 janvier dernier, le Canada a proposé plusieurs moyens de faciliter le lancement de telles négociations. Certes, les récents événements rendent les choses plus difficiles, mais nous restons persuadés que des discussions adaptées nous permettront malgré tout de poursuivre sur cette voie. Par exemple, nous notons, en rapport avec les points 4 et 5 de ce document, que le Secrétaire d'Etat américain a récemment fait savoir que les Etats-Unis s'efforceraient de négocier, d'ici l'an 2000, des accords visant à rendre les excédents de plutonium américain et russe impropres à la fabrication d'armes nucléaires. Le Canada se félicite de cette initiative, sur laquelle il souhaiterait être mieux informé, et espère qu'elle marque l'amorce d'un processus dynamique et global de règlement du problème des stocks de plutonium et d'uranium hautement enrichi. Là aussi, les trois autres Etats dotés d'armes nucléaires devraient être rapidement associés à ces pourparlers.

En résumé, Monsieur le Président, à l'instar de notre collègue brésilien, l'ambassadeur Lafer, nous partageons l'avis de votre prédécesseur, l'ambassadeur Sungar, qui, dans sa déclaration du 18 juin, a dit : "Je suis fermement convaincu que les événements récents ont clairement montré qu'il faut relancer l'action en faveur du désarmement nucléaire en accélérant son rythme et en élargissant sa portée afin de faire face à la nouvelle situation d'urgence". Nous espérons sincèrement que la Conférence, pour sa part, agira dans ce sens.

Venons-en, à présent, à la question de l'espace. Le Canada est convaincu que la non-implantation d'armes dans l'espace est une des questions clés que la Conférence du désarmement doit résoudre pour assurer la stabilité stratégique du prochain millénaire. Nous avons fait une proposition formelle dans ce sens à la fin du mois de janvier dernier. Nous nous sommes félicités de la désignation

(M. Moher, Canada)

d'un Coordonnateur spécial. Nous interprétons cette désignation comme l'expression de notre volonté à tous de nous engager sérieusement et sur le fond dans la recherche d'une solution à cette question. Par exemple, sur le fond, nous avons clairement indiqué que notre proposition ne concernait pas la non-militarisation de l'espace, mais uniquement la non-implantation d'armes dans l'espace. Tel est, à notre avis, l'élément de base de la promotion de la stabilité stratégique dans le contexte des réalités existantes. Nous espérons que les efforts du Coordonnateur spécial, l'ambassadeur Palihakkara, de Sri Lanka, aboutiront rapidement. Quant à nos propositions formelles sur le désarmement nucléaire et l'arrêt de la production de matières fissiles, nous espérons recevoir des réponses formelles à un moment ou un autre au cours des travaux formels de la session de 1998 de la Conférence.

Pour en venir au désarmement classique, le Canada pense qu'il s'agit d'un domaine où la Conférence du désarmement a aussi une contribution utile à apporter. Transparence, dialogue et retenue sont les trois fondements de cette contribution. Il convient également de voir les choses selon la bonne perspective : la Conférence du désarmement n'a pas pour mission de traiter les situations et questions régionales. Nous continuerons à appuyer vos efforts, Monsieur le Président, ainsi que ceux de M. Grecu, car notre souci est de jeter les bases qui permettront à la Conférence d'accomplir un travail productif dans ce domaine.

Je passe maintenant à la question des mines terrestres antipersonnel. Le Canada a déjà indiqué à plusieurs reprises ici même que cette question ne constituait pas, selon lui, une priorité dans le cadre de la Conférence. Notre temps et nos efforts devraient être consacrés à des questions bien plus importantes touchant le désarmement nucléaire, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, l'espace et le désarmement classique. Nous estimons en outre que l'effort de la communauté internationale concernant les mines antipersonnel doit se concentrer sur les accords viables et crédibles existant en la matière, à savoir la Convention d'Ottawa et le Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques.

Ainsi, nous ne voyons pas pourquoi la Conférence devrait négocier un mécanisme juridique imposant des obligations moins strictes que la Convention d'Ottawa. Nous reconnaissons néanmoins que certains jugent prioritaire la négociation par la Conférence d'une interdiction des transferts de mines antipersonnel.

Nous respectons les efforts faits par l'ambassadeur Campbell, de l'Australie, en tant que Coordonnateur spécial pour faire avancer ce dossier, et nous continuerons à faire de notre mieux pour coopérer avec lui. Cependant, nous veillerons avec une attention particulière à ce que les travaux de la Conférence ne viennent ni affaiblir ni contredire la Convention d'Ottawa et la nouvelle norme mondiale qu'elle a selon nous mis en place. Aussi, sur la base de notre déclaration du 26 février dernier, nous souhaitons faire état de plusieurs principes, qui guideront notre délégation si de telles négociations devaient avoir lieu.

Premièrement, les définitions les plus appropriées - les seules qui conviennent en fait - des termes "transfert" et "mine antipersonnel" sont celles qui figurent dans la Convention d'Ottawa. Ces définitions sont le fruit

(M. Moher, Canada)

d'accords auxquels sont parvenus à la fois les pays producteurs et les pays touchés par les mines antipersonnel, dans le cadre de la session de négociation d'Oslo tenue en septembre dernier. A notre avis, la Conférence du désarmement n'a nul besoin de réexaminer ces définitions dans le cadre de quelconques négociations.

Deuxièmement, si l'obligation essentielle découlant de l'instrument proposé dans le cadre de la Conférence semble relativement claire, nous n'avons, au-delà de quelques remarques préliminaires concernant les possibilités de vérification, pas entendu grand-chose de la part des initiateurs de cet instrument. A Oslo, nous avons décidé de ne créer ni institution officielle ni mécanisme structurel pour assurer la vérification du respect de la Convention d'Ottawa, préférant, le cas échéant, nous en remettre aux bons offices du dépositaire, le Secrétaire général de l'ONU, et aux conférences annuelles des Etats parties. Notre objectif était de veiller à ce que les ressources servent à régler le problème posé par les mines antipersonnel, c'est-à-dire à déminer et à aider les victimes, et non à financer une bureaucratie inutile. Il est donc tout à fait logique que nous nous refusions aujourd'hui à créer une bureaucratie ou une organisation qui serait chargée de surveiller l'application d'un instrument ayant une portée beaucoup plus restreinte que la Convention d'Ottawa et comportant des obligations beaucoup moins strictes qu'elle.

Dans le cas où un instrument serait négocié par la Conférence, le Canada aurait certaines exigences à formuler concernant, entre autres, le préambule et les dispositions relatives à l'entrée en vigueur. Pour l'essentiel, nous insisterons pour que tout nouvel instrument soit clairement situé dans un contexte approprié, eu égard à l'interdiction mondiale des mines antipersonnel déjà acceptée par 126 pays. Par exemple, nous n'accepterons aucune formulation faisant d'une interdiction des transferts la première étape d'une série de négociations ouverte à tous dans le cadre de la Conférence et dont la finalité serait, avec le temps, de parvenir à un quelconque accord d'une portée plus large.

Ceci étant dit, je tiens à être absolument clair sur un dernier point. Si, à n'importe quel moment, la Conférence du désarmement venait à avancer vers un traité ou quelque autre instrument qui brouillerait la perception de l'interdiction mondiale des mines antipersonnel déjà fermement énoncée dans la Convention d'Ottawa ou qui en réduirait la portée de quelque manière que ce soit, le Canada se retirerait officiellement des négociations correspondantes. En pareil cas, nous ne signerions aucun document final qui en résulterait. Notre volonté de traiter la question des mines antipersonnel globalement est concrétisée dans la Convention d'Ottawa. Notre intervention d'aujourd'hui a pour but d'affirmer clairement que nous ne sommes pas prêts à voir notre engagement perdre sa substance au terme d'un processus qui se déroulerait dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le désarmement reste une activité exigeante. Beaucoup reste à faire en ce qui concerne les armes de destruction massive, les armes classiques et les questions connexes en matière de sécurité. La Conférence du désarmement peut et doit définir son rôle dans chacun de ces domaines. Le Canada espère que nous y parviendrons, durant le peu de temps qu'il nous reste en 1998.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, l'ambassadeur Zahran.

M. ZAHRAN (Égypte) (traduit de l'arabè) : J'aimerais tout d'abord exprimer, au nom de la délégation égyptienne, le plaisir que nous a procuré votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Sachez que ma délégation vous accordera sans réserves son appui et son concours. Je suis convaincu que vos efforts visant à faire avancer les travaux de cette conférence se révéleront très utiles et s'ajouteront à ceux qu'ont faits vos prédécesseurs de cette année, l'ambassadeur Norberg, de la Suède, l'ambassadeur Hofer, de la Suisse, l'ambassadeur Al-Hussami, de la Syrie, et l'ambassadeur Sungar, de la Turquie. Permettez-moi enfin de faire part de ma gratitude à l'ambassadeur Jacob Selebi, représentant permanent de l'Afrique du Sud, pour la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux de la Conférence du désarmement. Je lui souhaite un plein succès dans ses nouvelles fonctions à Pretoria.

En cette dernière séance plénière de la deuxième partie de la session de cette année, j'aimerais, au nom de ma délégation, rendre hommage à l'ambassadeur de Icaza, du Mexique, à l'ambassadeur Hofer, de la Suisse, à l'ambassadeur Campbell, de l'Australie, à l'ambassadeur Náray, de la Hongrie, à l'ambassadeur Illanes, du Chili, à l'ambassadeur Palihakkara, de Sri Lanka, et à M. Grecu, représentant de la Roumanie, pour les efforts qu'ils ont faits dans l'exercice du mandat que la Conférence du désarmement leur a confié dans le cadre de son programme de travail. Nous espérons qu'ils poursuivront leurs efforts et leurs consultations dans le but de progresser au maximum avant la fin de la session de cette année.

J'aimerais, dans l'état d'esprit constructif qui a caractérisé nos travaux cette année et dans le but de faire aboutir les discussions que nous avons eues au cours des deux premières parties de la session de cette année à des résultats tangibles ayant un effet bénéfique sur la troisième et dernière partie, faire quelques observations.

En premier lieu, je souhaite souligner une fois de plus qu'il est important de créer cette année au sein de la Conférence un comité spécial sur le désarmement nucléaire, afin d'ouvrir les négociations sur un programme de travail par étapes visant l'élimination des armes nucléaires, y compris la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles susceptibles d'entrer dans la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au mandat proposé par la délégation égyptienne. A cet égard, je rappelle à la Conférence qu'il existe au niveau régional plusieurs résolutions appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, résolutions auxquelles il convient d'ajouter l'initiative du Président Moubarak, qui a demandé que toutes les armes de destruction massive soient retirées de la région. Au niveau international, dans le courant du mois de juin, le Président Moubarak a insisté sur la nécessité de débarrasser le monde de toutes les armes de destruction massive, et plus particulièrement des armes nucléaires, en négociant un traité international pour atteindre cet objectif dans des délais convenus. Nous félicitons l'ambassadeur Sungar, votre prédécesseur à la présidence, pour les consultations qu'il a consacrées au point 1 de l'ordre du jour et pour le rapport intérimaire sur les résultats de ces consultations, qu'il a présenté en séance plénière le 18 de ce

(M. Zahran, Egypte)

mois; mais nous attendons avec impatience les consultations que vous-même, monsieur le Président, vous apprêtez à tenir, et nous sommes tout disposés à coopérer avec vous dans ce contexte.

En deuxième lieu, les travaux du Comité spécial sur la question des garanties de sécurité, présidées par l'ambassadeur de Icaza, représentant permanent du Mexique, ont très bien commencé, confirmant ainsi qu'il importait d'entrer plus dans les détails et de traiter, de manière aussi complète que possible, à la fois des garanties négatives et des garanties positives au bénéfice des Etats non dotés d'armes nucléaires, dans le but d'élaborer une convention multilatérale appelée à devenir un des fondements du régime de non-prolifération. Je tiens à féliciter l'ambassadeur de Icaza pour l'exposé qu'il a présenté au Comité sur la façon dont ce sujet devra être traité dorénavant.

En troisième lieu, il est grand temps de s'attaquer à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, afin qu'aucune arme destructrice ne soit implantée dans l'espace et que celui-ci ne soit pas utilisé à des fins militaires. En effet, l'espace est une composante du patrimoine commun de l'humanité qui, à la veille du troisième millénaire, doit être respectée, traitée dans une perspective humaniste large et utilisée à des fins exclusivement pacifiques.

En quatrième lieu, au moment où l'humanité aspire à un monde débarrassé des armes de destruction massive, on ne peut que déplorer la poursuite des programmes de recherche visant à mettre au point de nouvelles armes meurtrières qui font peser sur l'humanité la menace d'un anéantissement massif. La Conférence ne peut ignorer cette question. A ce sujet, je propose que le secrétariat réalise une compilation réaliste des publications et des données concernant la mise au point d'armes nouvelles, particulièrement biologiques, ainsi que les expérimentations qui sont réalisées pour mettre au point de nouveaux types d'armes. Je propose également que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) réalise une étude fouillée des derniers développements dans ce domaine, à l'image des études qu'il a déjà consacrées à un certain nombre de sujets intéressant la Conférence, tels que les armes chimiques, la transparence, le Registre des Nations Unies et les mines terrestres. Nous avons fréquemment souligné l'importance d'une coordination et d'une complémentarité entre les différentes instances qui s'occupent des questions de désarmement, notamment la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et l'UNIDIR. J'insiste tout particulièrement sur ce point, car la Conférence du désarmement devrait s'attaquer aux problèmes posés par ces armes meurtrières le plus rapidement possible, tant qu'elles n'en sont encore qu'au stade de la recherche ou du développement. Ainsi, ces armes pourront être régies par des conventions qui interdiront toutes celles qui, comme les armes radiologiques, menaceront l'humanité.

En cinquième lieu, en ce qui concerne le programme global de désarmement, la Conférence dispose désormais d'une excellente base pour poursuivre son effort, particulièrement au vu des résultats obtenus par les coordonnateurs spéciaux, qui ouvrent la voie à de nouveaux progrès en la matière. Je rappellerai à cet égard les travaux réalisés par le regretté ambassadeur García Robles, du Mexique, ainsi que ma propre contribution, en 1992, alors que j'étais Coordonnateur spécial.

(M. Zahran, Egypte)

En sixième lieu, pour ce qui est des mines terrestres antipersonnel, la délégation égyptienne se félicite de ce que cette question soit traitée sérieusement. Le mandat de tout comité spécial qui sera chargé de cette question devra impérativement comporter deux éléments fondamentaux. Premièrement, l'enlèvement des mines anciennes et des mines abandonnées, dont la responsabilité incombe aux Etats qui les ont posées; deuxièmement, les exemptions fondées sur des considérations de sécurité nationale, particulièrement dans le cas des pays qui ont des frontières étendues situées dans des régions inhabitées. La délégation égyptienne a coopéré avec l'ambassadeur Campbell, le Coordonnateur spécial chargé de cette question, et a précisé quelles étaient nos préoccupations, de sorte qu'il puisse les prendre en compte lors de ses futures consultations. Nous continuerons à coopérer avec lui pour assurer le succès de ses efforts, tout en insistant sur nos priorités.

En septième lieu, la transparence dans le domaine des armements est une mesure de confiance intéressante que nous devons nous efforcer de promouvoir. Nous le répétons une nouvelle fois, il est important de prendre en compte tous les types d'armes, stocks, productions nationales, technologies avancées utilisées dans la fabrication d'armes et toutes les armes de destruction massive. Si ces éléments essentiels sont ignorés, il sera impossible de déterminer si les armes accumulées par tel ou tel pays dépassent les besoins liés à la défense nationale de ce pays et, partant, menacent la stabilité, la paix et la sécurité internationales.

En huitième lieu, la Conférence du désarmement ne peut se résumer à un club ne comprenant que quelques Etats. Nous devrions examiner les demandes des pays qui souhaitent participer à nos travaux dans un esprit constructif et démocratique. Nous devrions au préalable nous demander quelle serait la taille optimale de la Conférence en tant qu'organe de négociation. Lorsque nous examinons l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, nous devrions toujours garder présent à l'esprit son programme de travail, car il s'agit de deux éléments étroitement liés et complémentaires qui contribuent à orienter le travail de la Conférence. Il importe également de convenir de mesures effectives pour améliorer le fonctionnement de la Conférence et lui éviter de perdre du temps dans le maquis de la procédure. L'ordre du jour et l'attribution des rangs de priorité entre les divers points doivent être fondés en premier lieu sur le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui avait été adopté par consensus, en attendant le résultat de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Enfin, j'aimerais souligner que, si nous voulons atteindre nos objectifs, nous devons, d'ici la fin de la session de cette année, recentrer nos activités en passant des débats et des travaux exploratoires à une phase de négociations sérieuses.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de l'Egypte de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Grey.

M. GREY (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence

(M. Grey, Etats-Unis d'Amérique)

de la Conférence du désarmement et à vous assurer de l'indéfectible soutien de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

Je souhaite aujourd'hui faire une déclaration concernant les travaux de la Conférence dans le domaine nucléaire. Au même titre qu'une interdiction des exportations des exportations et des transferts de mines terrestres antipersonnel, la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles demeure, aux yeux des Etats-Unis, une des priorités absolues pour la Conférence. Nous sommes heureux de savoir que nous ne sommes pas les seuls à accorder une telle importance à un tel traité. En 1995, à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, les parties au TNP ont admis qu'après l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles devait constituer la prochaine étape sur la voie conduisant à la maîtrise multilatérale des armements nucléaires. Nous en étions convaincus à l'époque, nous le restons aujourd'hui et les parties au TNP ont réaffirmé cet engagement de diverses manières, lors de la première session du Comité préparatoire qui s'est récemment achevée à Genève. Je souligne également que dans le rapport de la Commission de Canberra, souvent qualifié ici de mode d'emploi pour établir un monde exempt d'armes nucléaires, le traité sur l'arrêt de la production est aussi considéré comme étant la prochaine étape du processus multilatéral visant la maîtrise des armements nucléaires.

Le 6 juin dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé instamment à l'Inde et au Pakistan de "participer, dans un esprit positif" et sur la base du mandat agréé, aux négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres engins nucléaires, afin qu'un accord puisse être conclu rapidement. Nous notons que tous les membres de la Conférence ont appuyé des propositions appelant, d'une manière ou d'une autre, à la tenue de négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production et nous espérons que la Conférence entamera ces négociations sur la base du mandat agréé, lorsqu'elle reprendra ses travaux, le mois prochain.

A la suite des événements regrettables qui se sont produits le mois dernier en Asie du sud, la dynamique semble avoir changé à la Conférence. Comme beaucoup de mes collègues du Groupe des 21, je pense que les décisions malencontreuses de procéder à des essais nucléaires sur le sous-continent devraient fortement inciter la Conférence à agir. En revanche, je dois dire que j'ai été profondément choqué par ce que j'ai entendu lors de notre dernière séance plénière, à savoir que les récents événements survenus en Asie du sud étaient dus, "dans une large mesure", au fait que le désarmement nucléaire n'avait pas véritablement progressé sur le fond au cours des dernières années. Si nous pouvons être en désaccord - nous le sommes, en vérité - sur la portée du travail que nous devons entreprendre dans le cadre de la Conférence, nous devrions au moins être d'accord pour reconnaître ce qui a été fait jusqu'à présent en faveur du désarmement nucléaire.

Faisons l'état des lieux. Les Etats-Unis et les autres Etats dotés d'armes nucléaires ont, à des degrés divers, fait des progrès sensibles, tant avant qu'après la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. Les initiatives récentes couvrent tout l'éventail des activités relatives aux armes nucléaires, à savoir l'expérimentation, la production et le déploiement. Elles

(M. Grey, Etats-Unis d'Amérique)

portent également sur toutes les composantes des systèmes d'armes nucléaires, à savoir les missiles et les avions équipés pour transporter des ogives et des bombes nucléaires, les armes nucléaires elles-mêmes et les matières fissiles nécessaires à leur fabrication. Ces actes sont plus éloquentes que des mots. Je voudrais citer quelques exemples :

En septembre 1996, tous les Etats dotés d'armes nucléaires avaient décrété un moratoire sur les essais nucléaires et signé le TICE.

En mai 1997, à Helsinki, le Président Clinton et le Président Eltsine ont décidé de négocier un traité START-III qui, lorsqu'il sera mis en oeuvre, amènera à réduire le nombre d'ogives nucléaires stratégiques américaines et russes de 80 % environ par rapport à leurs niveaux records de la guerre froide.

En septembre 1997, les Etats-Unis et la Russie ont signé l'Accord sur les réacteurs de puissance au plutonium, aux termes duquel Washington et Moscou s'efforceront, d'ici l'an 2000, de convertir les trois réacteurs de puissance au plutonium encore en service en Russie pour qu'ils ne produisent plus de plutonium utilisable à des fins militaires. Il y a des années que les Etats-Unis et la Russie ont annoncé l'arrêt de la production de plutonium et d'uranium hautement enrichi utilisables à des fins militaires. Le Royaume-Uni et la France ont aussi annoncé publiquement qu'ils cessaient de produire ces matières.

En janvier 1998, on chiffrait à 900 le nombre de bombardiers lourds et de lanceurs de missiles éliminés par les Etats-Unis. Ces bombardiers et lanceurs de missiles étaient armés de plus de 4 000 ogives couvertes par les accords conclus avec la Russie. La destruction physique des systèmes stratégiques, autrement dit la destruction par explosions des silos à ICBM et le découpage des bombardiers lourds et des sous-marins lanceurs d'engins balistiques, voilà qui relève véritablement du désarmement et pas de la pure rhétorique.

En mai dernier, les Etats-Unis et la Russie avaient près de deux années d'avance sur le calendrier de mise en oeuvre du Traité START-I.

Ce ne sont pas simplement des vecteurs que nous éliminons. Depuis 1988, les Etats-Unis ont démantelé plus de 12 300 ogives et bombes nucléaires, soit une centaine chaque mois en moyenne. Nous continuons à démanteler ces armes aussi rapidement que le permettent les règles touchant la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement.

Depuis 1990, les Etats-Unis ont éliminé des ogives nucléaires pouvant être utilisées pour plus de douze types différents de systèmes d'armes nucléaires.

En tout, les Etats-Unis ont éliminé 90 % de leurs stocks nucléaires non stratégiques. L'ensemble de l'artillerie nucléaire, des ogives de missiles tactiques à courte portée et des grenades ASM nucléaires ont été éliminées ou le seront d'ici l'année prochaine.

Les Etats-Unis et la Russie ont également décidé que le traité START-III comporterait des mesures relatives à la transparence des inventaires d'ogives stratégiques et de la destruction des ogives nucléaires stratégiques.

(M. Grey, Etats-Unis d'Amérique)

Qui plus est, le Gouvernement américain ne se contente pas de démanteler les ogives : il prend des mesures pour que les matières fissiles qu'elles contiennent ne puissent plus jamais être utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous avons déclaré plus de 225 tonnes de matières fissiles comme quantités excédant les besoins dictés par notre sécurité nationale et nous nous sommes volontairement engagés à soumettre dès que possible ces matières fissiles excédentaires aux garanties de l'AIEA.

Douze tonnes de matières fissiles excédentaires sont désormais soumises aux garanties de l'AIEA et ne pourront de ce fait plus être utilisées pour fabriquer des armes nucléaires.

Ving-six tonnes de matières fissiles seront inspectées d'ici la fin de l'année 1999 et 52 tonnes supplémentaires de matières excédentaires sont actuellement préparées pour être soumises à des inspections internationales.

Ce sont là des progrès considérables. Toutes ces réalisations vont dans le bon sens. Et encore, cette liste des mesures que nous avons prises n'est guère exhaustive.

Permettez-moi de souligner un fait important : tandis qu'aucun Etat doté d'armes nucléaires n'a réalisé d'essais depuis deux ans, deux des Etats qui n'ont pas adhéré au TNP en ont effectué au cours des deux derniers mois. Ainsi, sur le plan du désarmement nucléaire, ces deux Etats vont dans la mauvaise direction, contrairement aux Etats dotés d'armes nucléaires.

Avant de revenir sur le traité interdisant la production de matières fissiles, j'aimerais faire quatre remarques essentielles à propos des réductions des armes nucléaires et du désarmement nucléaire.

Premièrement, le rythme et la portée des réductions des armes nucléaires dépendent dans une large mesure des conditions de sécurité, du contexte et des tensions internationales. Puisqu'il nous est impossible de prédire ce que seront les conditions de sécurité et l'ampleur des tensions d'ici 20 ans, il n'est tout simplement pas envisageable de souscrire à une approche impliquant des délais ou un calendrier spécifique.

Deuxièmement, l'histoire a montré que la méthode consistant à procéder par réductions progressives fonctionne. Le processus START a déjà permis d'éliminer des milliers d'ogives nucléaires. En revanche, les propositions consistant à éliminer d'un coup les armes nucléaires n'ont pas donné de brillants résultats.

Troisièmement, les dissymétries qui caractérisent le nombre et la nature des armes nucléaires existantes rendent le désarmement nucléaire bien plus complexe que beaucoup ne l'imaginent. Les choses seraient plus simples si nous pouvions décider que chaque Etat éliminerait chaque année un nombre X d'ogives nucléaires et si nous pouvions arriver au niveau zéro tous au même moment. Mais parmi les difficultés qui se posent figure le fait que la taille, la composition et la structure des forces nucléaires sont différentes et ne se prêtent pas à de simples formules de réductions.

Quatrièmement, la vérification de l'application des accords portant sur des réductions des armes nucléaires est techniquement complexe et politiquement

(M. Grey, Etats-Unis d'Amérique)

problématique. Tenter, à ce stade, de donner une dimension multilatérale à la vérification des réductions des armes nucléaires nous mènerait droit à la catastrophe. J'exagère à peine lorsque je vous dis que le Traité START-I, qui est constitué à 90 % de dispositions relatives à la vérification, est aussi épais que l'annuaire téléphonique de la ville de New York. Il est donc évident, pour des raisons pratiques, que si un processus aussi complexe nécessitait l'approbation consensuelle de 60 pays ou davantage au lieu de deux, plus aucun progrès ne serait possible.

Pour en revenir au traité interdisant la production de matières fissiles, j'aimerais profiter de cette occasion pour apporter une précision. Ce traité sera multilatéral et non discriminatoire. Il n'établira aucune distinction entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres. Tous les Etats parties prendront l'engagement de ne pas produire de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires. Loin de conférer un nouveau statut particulier à quelque Etat que ce soit, le traité imposera les mêmes restrictions à toutes les parties en interdisant au niveau mondial la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires.

Le même concept s'applique au TICE. Ce traité est un instrument non discriminatoire en vertu duquel tous les Etats parties prennent le même engagement juridique : celui de ne pas procéder à des explosions nucléaires. Le TICE ne fait aucune distinction entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres. Adhérer à une interdiction des essais nucléaires ne signifie pas adhérer à un club de puissances nucléaires, mais plutôt s'associer au reste de la communauté internationale pour inverser la course aux armements nucléaires et la tendance à la prolifération des armes nucléaires.

Pour conclure, je tiens à rappeler que je crois que la dynamique au sein de la Conférence n'est plus la même. Espérons qu'à la reprise de nos travaux, à la fin du mois de juillet prochain, nous pourrions canaliser ce nouvel élan au profit d'un travail de fond susceptible de déboucher sur des résultats concrets. Le temps de la rhétorique qui contribue à semer la division est révolu. Mettons-nous sérieusement au travail lorsque nous nous retrouverons en juillet prochain pour commencer à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'ambassadeur Campbell, qui s'adressera à la Conférence en sa qualité de Coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel.

M. CAMPBELL (Australie) (traduit de l'anglais) : Je vous souhaite la bienvenue au poste de président. De lourdes responsabilités incombent à votre charge, mais je suis convaincu que vous vous en acquitterez avec brio. Vos distingués prédécesseurs ont ouvert la voie au renforcement de la coopération et de l'efficacité au sein de la Conférence du désarmement. Espérons que vos efforts conjugués porteront des fruits. Vous pouvez compter sur l'appui total de ma délégation. Permettez-moi également de souhaiter un plein succès à l'ambassadeur Selebi, qui s'appête à nous quitter pour exercer de nouvelles

(M. Campbell, Australië)

fonctions. Ses multiples compétences manqueront cruellement à cette conférence et à d'autres instances.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour vous rendre compte des progrès des consultations que j'ai entreprises en tant que Coordonnateur spécial sur la question des mines antipersonnel.

En vertu de la décision du 26 mars dernier (CD/1501), j'ai pour mandat de solliciter les vues des membres de la Conférence sur la manière la plus indiquée d'aborder les questions se rapportant aux mines terrestres antipersonnel, en tenant compte, notamment, des faits nouveaux intervenus hors du cadre de la Conférence.

Au cours des six dernières semaines, j'ai donc j'ai organisé plus de 40 rencontres bilatérales, animé des consultations ouvertes à tous au cours desquelles 32 délégations ont exprimé leur point de vue et consulté chaque groupe régional.

Je remercie les délégations du temps qu'elles ont bien voulu m'accorder.

J'ai pris acte de l'avis de nombreuses délégations, qui estiment que la Conférence du désarmement doit contribuer à réduire les souffrances inouïes provoquées par les mines antipersonnel en négociant une interdiction des transferts de mines.

J'ai écouté tous ceux qui pensent que la Conférence du désarmement n'a plus rien à faire dans ce domaine, étant donné l'existence d'autres instruments juridiques pertinents. Mais j'ai entendu ces mêmes délégations dire que, tant que la Conférence n'entreprendrait rien d'incompatible avec les termes desdits instruments, elles ne s'opposeraient pas à l'ouverture de négociations qui ne porteraient que sur une interdiction des transferts.

J'ai également entendu et tenté de comprendre la position de la délégation qui m'a fait savoir que l'examen de la question n'était qu'une perte de temps pour la Conférence.

Il existe donc au sein de la Conférence un large éventail de positions concernant non seulement la question des mines terrestres antipersonnel, mais aussi l'ensemble des questions dont la Conférence doit s'occuper. Quelle que soit la question considérée il est, nous le savons, difficile de parvenir à un consensus. La difficulté pour le Coordonnateur spécial est de rester objectif.

Il ne m'appartenait pas de laisser mes sentiments personnels ou la position de mon pays influencer de quelque manière que ce soit mes conclusions, ce qui n'a pas été chose facile. Alors que j'étais ambassadeur dans un pays touché par les mines, j'ai pu me rendre compte des horribles séquelles des hostilités marquées par l'emploi sans discernement des mines de première génération.

Je comprends parfaitement pourquoi l'ambassadeur Zahran attache une telle importance au problème des anciennes mines et des mines abandonnées dans le Désert occidental et le Sinaï, même si je ne puis, à ce stade, lui donner

(M. Campbell, Australië)

entière satisfaction à propos de ce qu'il aimerait voir figurer dans les recommandations préliminaires que j'adresse à la Conférence.

L'année dernière, alors que je commençais mes travaux de Coordonnateur spécial sur la question des mines antipersonnel, les victimes de ces armes étaient les otages d'un débat politique dont l'objet était de savoir quelle était l'instance la mieux à même de négocier une interdiction de la production, de l'utilisation, du stockage et du transfert des mines antipersonnel. Ce débat a tourné à l'avantage du processus d'Ottawa.

Avec la conclusion de la Convention d'Ottawa, le choix du cadre de négociation n'est plus véritablement un enjeu. Je pense qu'il est maintenant clair pour chacun que la Conférence du désarmement n'aurait jamais pu faire, dans les mêmes délais, ce que la Convention d'Ottawa a fait pour les 126 pays, dont l'Australie, qui l'ont signée.

Mais, comme on me l'a rappelé à maintes reprises, tous les pays n'ont pas signé ce document. Pire encore, certains pays figurant parmi les principaux producteurs et utilisateurs de mines ont estimé qu'ils n'étaient pas en mesure de souscrire aux engagements énoncés dans la Convention d'Ottawa.

Toutefois, mes consultations ont clairement montré que dans nombre de ces pays, qui sont aussi membres de la Conférence du désarmement, étaient au moins prêts à négocier un instrument contraignant interdisant les transferts de mines terrestres antipersonnel. Ils sont, qui plus est, désireux de mener de telles négociations dans le contexte de la Conférence du désarmement.

Je sais bien qu'il reste encore une ou deux délégations à convaincre, mais il me paraît évident que du fait de la règle du consensus que nous appliquons, les négociations n'aboutiront que dans la mesure où la Conférence prendra pour référence la Convention d'Ottawa lorsqu'elle en viendra à des questions telles que les définitions ou la vérification.

Il est aussi évident que l'idée d'aller au-delà d'une interdiction des transferts ne fait pas l'unanimité au sein de la Conférence.

Dans ces conditions, il est clair que la Conférence du désarmement, pour ce qui est des mines antipersonnel, privilégie des mesures partielles. Je pense que les travaux de la Conférence peuvent à la fois être compatibles avec les instruments existants et les compléter en ménageant un espace qui permette aux Etats qui n'ont pas signé ces instruments d'apporter leur propre contribution à la solution du problème des mines antipersonnel, voire, comme certains l'ont d'ores et déjà indiqué, d'envisager d'adhérer à la Convention d'Ottawa elle-même.

En conséquence, je suis arrivé à la conclusion que la Conférence du désarmement pourrait accepter de créer un comité spécial et de lui confier le mandat suivant :

"La Conférence du désarmement décide de créer un comité spécial, au titre du point 6 de l'ordre du jour, et charge ledit comité de négocier une interdiction des transferts de mines terrestres antipersonnel.

(M. Campbell, Australië)

"Le Comité spécial rendra périodiquement compte à la Conférence du désarmement de l'avancement de ses travaux."

J'ai également estimé que la Conférence insisterait très probablement pour que la décision de créer ce comité spécial soit assortie d'un "mémoire d'accord", qui pourrait être établi selon le modèle suivant :

"En prenant cette décision, les membres de la Conférence du désarmement considèrent que, pour que les négociations aboutissent, les délégations voudront voir traitées un ensemble de questions, y compris une ou plusieurs des questions suivantes :

- "1. Nécessité d'une compatibilité avec les dispositions des instruments existants relatifs aux mines terrestres antipersonnel;
- "2. Préoccupations de chaque pays en matière de sécurité, importance du déminage et possibilité de disposer de technologies de substitution;
- "3. Nature du commerce international de mines terrestres antipersonnel;
- "4. Effets possibles qu'une interdiction des transferts de mines terrestres antipersonnel pourrait avoir sur la production de ces mines au niveau national."

Le mandat que je préconise me paraît représenter le maximum que la Conférence est prête à accepter à ce stade. Le "mémoire d'accord" énumère le plus succinctement possible les questions que les délégations m'ont indiqué vouloir soulever au cours des négociations.

Il faudra peut-être soulever d'autres points, tels que la participation des pays touchés et des organisations humanitaires et les informations qu'ils pourraient communiquer, les souhaits exprimés que le processus engagé dans le cadre de la Conférence ne porte pas atteinte aux processus en cours tels que l'universalisation des instruments existants, le déminage - dont je viens de parler - et la réadaptation des victimes. J'espère ainsi donner à chacun l'occasion de soulever ces différents points pendant et après l'intersession.

Nous voici arrivés à la fin de la deuxième partie de la session. J'espère que pendant l'intersession, les délégations examineront les recommandations que je viens de formuler en ma capacité de Coordonnateur spécial et qu'à leur retour, en août prochain, elles seront en mesure de me faire part de leurs remarques, de leurs propositions et, pourquoi pas, de me renouveler leur appui.

Je propose de tenir une deuxième série de consultations ouvertes à tous et consacrées à l'examen de ma proposition de mandat et du "mémoire d'accord", le premier mardi de la troisième partie de cette session. Cela permettra peut-être de soumettre rapidement une proposition à l'approbation de la Conférence au cours de la troisième partie de la session de 1998.

Enfin, je tiens à remercier de leur concours le Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Bensmail, ses collaborateurs et plus particulièrement Mme Jennifer Mackby, et mon assistante de recherche, Mme Rebecca Craske.

(M. Campbell, Australiè)

Le PRÉSIDENT : Je remercie le Coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel pour la présentation de son rapport sur l'état d'avancement de ses consultations et les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, M. Grecu, qui s'adressera à la Conférence en sa qualité de Coordonnateur spécial sur la transparence dans le domaine des armements.

M. GRECU (Roumanie) : Monsieur le Président, je voudrais commencer en vous félicitant très sincèrement pour votre accession à l'importante fonction de président de la Conférence du désarmement. Il m'est très agréable de saluer en votre personne un distingué représentant d'un pays voisin et ami avec lequel la Roumanie entretient d'excellentes relations. Ma délégation vous assure de tout son soutien dans l'accomplissement de votre tâche. Je tiens également à exprimer l'appréciation de ma délégation pour le travail bien fait par votre prédécesseur, l'ambassadeur Sungar, de la Turquie. J'adresse en même temps les meilleurs voeux de ma délégation à l'ambassadeur Selebi, de l'Afrique du Sud, à l'occasion de son départ de Genève.

(L'orateur poursuit en anglais)

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour rendre compte brièvement, comme il se doit, de l'avancement de mes travaux en tant que Coordonnateur spécial au titre du point 7 de l'ordre du jour, c'est-à-dire sur la transparence dans le domaine des armements.

Aux termes de la décision prise par la Conférence du 26 mars dernier, ma tâche consistait à "solliciter les vues des membres de l'instance sur la manière la plus indiquée d'aborder les questions se rapportant à ce point".

Pour mener à bien cette tâche, j'ai lancé un processus de consultations à la fois vastes et approfondies, afin d'étudier les meilleurs moyens de parvenir à des résultats concrets. J'ai donc eu des consultations bilatérales avec un certain nombre de délégations, des entretiens avec un groupe régional et une série de consultations ouvertes à tous auxquelles ont participé la plupart des délégations ici présentes.

En guise de toute première conclusion, je dirais que j'ai perçu au sein de la Conférence du désarmement un vif intérêt pour les questions se rapportant à la transparence dans le domaine des armements. Ceci montre l'importance que la plupart des Etats accordent à la transparence dans le domaine des armements comme moyen d'instaurer la confiance mutuelle nécessaire à la paix et à la stabilité régionales et mondiales. Je suis heureux d'annoncer à la Conférence qu'à mon sens, l'immense majorité des délégations souhaitent que la Conférence du désarmement s'engage dans de nouveaux travaux dans ce domaine.

Il existe cependant différentes façons de concevoir la forme que devraient prendre ces travaux, la portée des futures activités et les objectifs à atteindre. De nouvelles consultations sont donc nécessaires pour rapprocher les points de vue et trouver un terrain d'entente plus solide, fondement prometteur en vue de la prochaine étape. J'ai donc l'intention de poursuivre mes contacts avec les délégations sous la forme la mieux adaptée et de me mettre à leur disposition, y compris pendant l'intersession.

(M. Grecu, Roumanie)

Avant de conclure, permettez-moi de remercier chaleureusement notre secrétariat compétent et, en particulier, M. Abdelkader Bensmail et M. Jerzy Zaleski, pour leur précieux soutien. Je profite de cette occasion pour demander au secrétariat d'établir un recueil de toutes les propositions faites dans le cadre de la Conférence en rapport avec la transparence dans le domaine des armements. Je suis persuadé que ce document nous sera très précieux dans la suite de nos travaux.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le Coordonnateur spécial sur la transparence dans le domaine des armements pour la présentation de son rapport sur l'état de l'avancement de ses consultations et des aimables paroles adressées à mon pays et à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, l'ambassadeur Hofer, qui s'adressera à la Conférence en sa qualité de Coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence.

M. HOFER (Suisse) : Monsieur le Président, en prenant la parole aujourd'hui, j'ai simplement l'intention de faire une annonce d'ordre pratique dans ma fonction de Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Cependant, comme cette annonce coïncide avec la première réunion de la Conférence sous votre présidence, j'aimerais vous exprimer mes vives félicitations à l'occasion de votre entrée en fonctions. C'est un plaisir tout particulier de voir nos délibérations présidées par le représentant de l'Ukraine, qui joue un rôle important sur le plan de la sécurité, aussi bien pour notre continent que pour la stabilité globale en tant que telle. Je suis convaincu que la Conférence du désarmement sera en mesure, sous votre présidence, de progresser sur le chemin si bien tracé par vos prédécesseurs. J'aimerais notamment vous encourager à poursuivre vigoureusement les efforts de négociations par rapport aux questions nucléaires. Enfin, je me rallie aux expressions de gratitude et aux souhaits exprimés à l'égard de l'ambassadeur Selebi, de l'Afrique du Sud. Ses contributions, entre autres celles concernant le dernier élargissement de la Conférence, ont fortement marqué les travaux de notre instance.

Pour revenir à mon sujet d'ordre pratique, je tiens à attirer l'attention de la Conférence sur le document de travail que j'ai rédigé en tant que Coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Je suis très reconnaissant au secrétariat qui a fait - avec son dévouement et son efficacité habituels - tout son possible pour que le document portant la cote CD/EM/WP.1 et la date du 22 juin 1998 puisse être remis aux membres et observateurs de la Conférence avant la fin de cette deuxième partie de notre session. Je remercie aussi mon collègue, l'ambassadeur Clive Pearson, de la Nouvelle-Zélande, qui a fortement enrichi la version finale de ce document, notamment en le rendant plus accessible sur le plan de la formulation.

L'objectif de ce document est de stimuler vos réflexions entre la deuxième et la troisième partie de notre session, en créant ainsi les bases propices à un débat constructif avant la fin de cette session annuelle. Comme il ressort de ce document, le concept du dernier élargissement de la Conférence date déjà du début des années 90, bien qu'il ait été mis en oeuvre il y a deux ans seulement. Cela, ainsi que d'autres facteurs, devrait inciter la Conférence à faire un pas en avant, soit en prenant une décision concrète, soit en définissant plus clairement les critères de son futur élargissement. C'est dans cet esprit que j'aimerais reprendre le dialogue avec les Etats membres, ceux ayant soumis une

(M. Hofer, Suisse)

demande d'adhésion et, bien sûr, également avec les observateurs de la Conférence dès qu'elle reprendra ses travaux à la fin du mois de juillet de cette année.

J'aimerais d'ores et déjà vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée jusqu'à présent dans l'accomplissement de ma tâche et de toutes vos suggestions constructives, et surtout imaginatives, qui devraient nous permettre d'atteindre les objectifs que nous partageons tous, à savoir : augmenter l'efficacité et la légitimité de la Conférence sur le plan politique. Ceci bien sûr en suivant la voie consensuelle prévue dans notre règlement intérieur.

Pour conclure, je tiens encore une fois à exprimer ma gratitude à tous ceux qui soutiennent la cause commune de notre Conférence. Je vous souhaite une période intersession marquée, d'un côté, par un repos bien mérité, et de l'autre par une réflexion studieuse qui nous permettra de reprendre notre travail d'une manière dynamique et prospective.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le Coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à mon pays et à la Conférence. Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'ambassadeur de Icaza.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux félicitations que vous avez reçues à l'occasion de votre accession aujourd'hui à la présidence de la Conférence du désarmement, ce qui vous donne d'importantes responsabilités, et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Permettez-moi également de m'associer aux vœux de succès qui ont été adressés à notre collègue et grand ami sud-africain, l'ambassadeur Selebi.

Bien que n'étant pas inscrit sur la liste des orateurs, j'ai demandé à prendre la parole uniquement pour faire quelques brèves remarques à propos du rapport que l'ambassadeur Campbell a eu l'amabilité de nous présenter aujourd'hui concernant l'avancement de ses travaux en tant que Coordonnateur spécial sur la question des mines antipersonnel. Après une première lecture, puis après avoir entendu l'ambassadeur Campbell, j'ai noté avec tristesse que les vues de ma délégation n'avaient pas été prises en compte dans son rapport. Je l'ai lu deux fois d'un bout à l'autre en tentant d'y déceler la présence fût-ce indirecte des vues de ma délégation, car j'avais eu l'honneur de les exposer à M. Campbell lors de notre conversation et de les rendre publiques lors des consultations ouvertes à tous qu'il a si bien coordonnées. J'ai trouvé l'allusion suivante au bas de la page 1 :

(L'orateur poursuit en anglais)

"J'ai tenté de comprendre la position de la délégation qui m'a fait savoir que l'examen de la question n'était qu'une perte de temps."

(L'orateur reprend en espagnol)

Certains de mes collègues assis autour de cette table se sont tournés vers moi lorsqu'ils ont entendu cette phrase. Je dois avouer qu'au même moment, je me suis moi-même tourné vers Mark Moher, représentant du Canada, qui nous avait

(M. de Icaza, Mexique)

tout de même dit aujourd'hui, en donnant lecture d'un texte qu'il avait rédigé, que

(L'orateur poursuit en anglais)

notre temps et nos efforts devraient être consacrés à des questions bien plus importantes touchant le désarmement nucléaire, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, l'espace et le désarmement classique.

(L'orateur reprend en espagnol)

Bien entendu, cette affirmation avait été faite dans le contexte des mines antipersonnel. Je présume par conséquent que la "délégation" dont parle ici l'ambassadeur Campbell est la délégation canadienne. Quoi qu'il en soit, permettez-moi de faire savoir à l'ambassadeur Campbell que la délégation mexicaine approuve pleinement cette partie de l'intervention du Canada.

L'autre endroit où je crois déceler une allusion à la position de la délégation mexicaine est la phrase portant sur l'instance la mieux adaptée pour traiter la question des mines et sur les mesures partielles qui doivent conduire à une interdiction complète. Cette phrase figure au cinquième paragraphe de la deuxième page. En voici le texte :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Le choix du cadre de négociation n'est plus véritablement un enjeu"

(L'orateur reprend en espagnol)

depuis la conclusion de la Convention d'Ottawa. Cette question représente-t-elle un enjeu moins important du fait qu'elle a été soulevée par ma délégation ? Nous demeurons persuadés que le cadre le mieux adapté pour traiter la question des mesures partielles se rapportant aux mines antipersonnel est le mécanisme de suivi de la Convention de 1980 et la Conférence des parties qui doit avoir lieu en l'an 2000 et au cours de laquelle nous examinerons le fonctionnement et la portée de cette convention et de ses protocoles, y compris le Protocole II et le Protocole II modifié. Je crois que ce cadre permettra aux pays qui posséderont encore des mines antipersonnel à ce moment-là de s'entendre pour officialiser les moratoires qui ont déjà été proclamés unilatéralement. En ce qui concerne ma délégation, j'ai le plaisir de vous annoncer que ce mois-ci, le Gouvernement mexicain a déposé son instrument de ratification de la Convention d'Ottawa. Nous examinerons le rapport de l'ambassadeur Campbell avec d'autant plus de soin et d'attention. Avec un peu de chances, nous y trouverons peut-être le reflet de notre position et nous aurons le plaisir de lui faire connaître notre avis concernant sa proposition en temps voulu, peut-être dès la reprise de la session.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, M. Goosen.

M. GOOSEN (Afrique du Sud) traduit de l'anglais : Monsieur le Président, j'aimerais, à l'image des autres délégations, vous souhaiter la bienvenue à la fonction importante de Président de la Conférence du désarmement et vous renouveler l'appui de ma délégation. Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance à l'ambassadeur de la Turquie pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Président.

Je tiens également à vous remercier, de même que les ambassadeurs du Brésil, du Canada, de l'Egypte, de l'Australie, de la Roumanie, de la Suisse et du Mexique, pour avoir rendu hommage à l'ambassadeur de mon pays, M. Selebi, qui quitte Genève à la fin de la semaine pour prendre ses nouvelles fonctions de directeur général du Ministère des affaires étrangères à Pretoria. Nous n'oublions pas non plus de remercier tous les ambassadeurs et les autres collègues qui lui ont rendu hommage en privé.

Compte tenu du peu de temps dont il a disposé pour préparer son retour à Pretoria, chacun comprendra que l'ambassadeur Selebi n'ait pas eu la possibilité de prendre la parole devant la Conférence du désarmement. Je suis pourtant persuadé que, compte tenu du moment que nous traversons, il aurait aimé faire une déclaration à l'occasion de son départ.

J'ai eu le privilège de collaborer étroitement avec l'ambassadeur Selebi depuis son arrivée à Genève et je sais qu'il considérait son séjour ici comme une des expériences les plus importantes de sa carrière. L'ambassadeur Selebi a travaillé sur de nombreuses questions pendant son séjour à Genève et, bien que les réalisations marquantes aient été nombreuses, il a beaucoup apprécié le domaine du désarmement et cette instance en particulier. Il y a trouvé un défi intéressant auquel il s'est attaqué avec passion.

Au poste de directeur général, le plus élevé dans le corps diplomatique de mon pays, l'ambassadeur Selebi sera responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique sud-africaine dans tous les domaines à propos desquels l'Afrique du Sud intervient dans des cadres tant bilatéraux que régionaux et multilatéraux. A ce poste - indépendamment de l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Conférence et au désarmement et à la non-prolifération en général - l'ambassadeur Selebi aura une influence directe sur les positions qu'adoptera notre délégation et contribuera à les définir. La prochaine fois que je parlerai d'instructions reçues - qu'elles soient populaires ou impopulaires -, vous pourrez, distingués collègues, mettre un visage sur celui qui les aura données.

Monsieur le Président, je transmettrai à l'ambassadeur Selebi les paroles aimables que vous et les autres participants aux travaux de la Conférence lui avez adressées. Je suis persuadé qu'il appréciera grandement vos vœux et qu'à son tour, il souhaitera adresser à toutes les délégations tous ses vœux de succès dans leurs travaux .

Enfin, pour changer complètement de sujet, j'ai le plaisir d'informer la Conférence du désarmement que les instruments de ratification pour l'Afrique du Sud du Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes et du Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, annexés à la Convention sur certaines armes classiques, ainsi que de la Convention d'Ottawa, ont été signés à Pretoria et ont été transmis à New

(M. Goosen, Afrique du Sud)

York pour être déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. Nous avons épuisé la liste des orateurs. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ?

Cela n'étant pas le cas, j'en viens maintenant au document officiel distribué par le secrétariat dans lequel figure le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la première semaine de la troisième partie de la session, soit la période du 27 au 31 juillet 1998. Ce calendrier a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur les garanties de sécurité et les Coordonnateurs spéciaux. Comme d'habitude, il n'a qu'une valeur indicative et peut être modifié si nécessaire. Cela étant entendu, je suggère que nous l'adoptions.

Il en est ainsi décidé

Ceci termine nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 30 juillet 1998, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 5